

DÉPARTEMENT
ISÈRE

ARRONDISSEMENT
GRENoble

COMMUNE :
SARCEVASS

Effectif légal du conseil municipal
11

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

en exercice = 8.

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	DUROUTRE Sylvain	18/09/68	15/03/20	85
Premier adjoint	M.	DURANTON Chantal	1/07/49	20/02/25	8
2 ^o Adjoint	M.	NOUGAIN Nicolas	26/03/86	15/03/20	85
3 ^o Adjoint	M.	PRAI Anne	3/12/59	20/02/25	8
	M.	GAUTIER EISE	09/07/85	15/03/20	97
	M.	CLOT Jean	02/05/27	15/03/20	96
	M.	SPADA Jean Louis	9/11/70	15/03/20	88
	M.	CRAY Marie France	25/11/67	15/03/20	84

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,
A, le SARCEVASS, le 20/02/2025

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.